



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 13/10/2025
Reçu en préfecture le 13/10/2025
Publié le
ID : 085-218501096-20251006-2025OCTDEL29-DE

Date de la convocation : 30 septembre 2025
Séance du Conseil Municipal : 6 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD (sauf à la délibération n°13)- Patrice BOUANCHEAU (sauf aux délibérations 22 à 25) - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET (sauf à la délibération n°2) - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE - Tanguy SACHOT

Excusés : Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU
Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Odile PINEAU
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Angélique RICHARD
Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Tanguy SACHOT

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 2 et 13
Nombre de conseillers présents : 29
28 aux délibérations 2, 13 et 22 à 25
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 2 et 22 à 25
31 à la délibération 13

Secrétaire de séance : Tanguy SACHOT

29. CESSION D'UN GARAGE ET D'UNE COUR ATTENANTE SIS 8 RUE DU BRANDON AU PROFIT DE MONSIEUR. ET MADAME PATRICE MARTINEAU

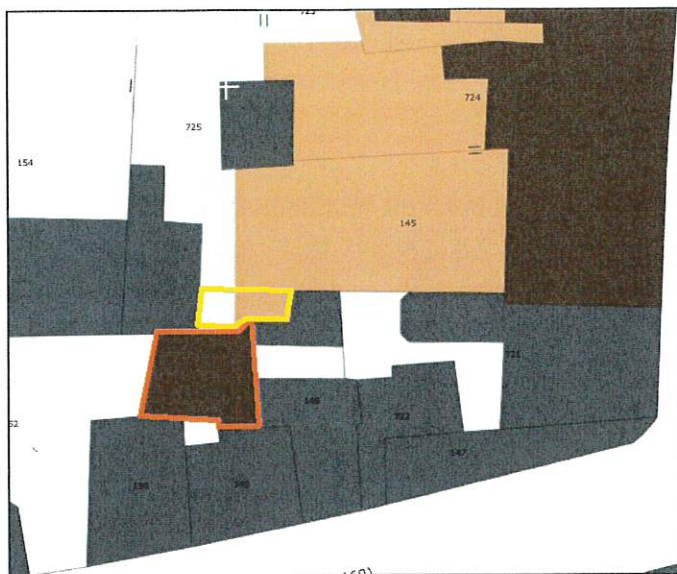
Par courrier du 14 mai 2025, la Ville des Herbiers a proposé à Monsieur et Madame Patrice MARTINEAU l'acquisition d'un garage situé 8 rue du Brandon et cadastré section AC numéro 145p d'une contenance d'environ 53 m², qu'ils occupent depuis plusieurs années. En effet, au vu du projet de renouvellement urbain de l'îlot Saint Jacques, la Ville n'a pas d'intérêt à conserver ce bâti.

Monsieur et Madame Patrice MARTINEAU ont répondu favorablement à cette proposition d'achat au prix global de 20 000 euros, tenant compte de la vétusté du garage, et ont exprimé leur souhait d'acquérir également la cour attenante au garage d'environ 18 m². La Ville a répondu favorablement à cette demande.

Le document d'arpentage ayant été réalisé, la surface globale à céder est de 71 m².

Il est précisé que les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur cette cession.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal 2025,

Vu l'avis du service du Domaine du 11 septembre ci-annexé,

Vu l'accord écrit de Monsieur et Madame Patrice MARTINEAU du 24 mai 2025,

Considérant le désintérêt pour la ville de conserver ce bâti et sa cour attenante,

Considérant l'état de vétusté du garage,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 23 septembre 2025,

Vu le rapport de Maryvonne GUERIN,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de céder à Monsieur et Madame Patrice MARTINEAU la portion de la parcelle cadastrée section AC numéro 145p d'une contenance globale de 71 m² comprenant un garage et une cour au prix 20 000 €, en sus les frais notariés à la charge des acquéreurs,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- précise que la recette sera imputée au compte 775 du budget principal.

Tanguy SACHOT
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire

Transmis en Préfecture le : 13 OCT. 2025
Publié électroniquement le : 13 OCT. 2025